



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 170/2023  
SÉANCE N°7 DU 18 SEPTEMBRE 2023

### **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PAYS DE LA LOIRE MAYENNE POUR LE FINANCEMENT DE LA JOURNÉE DE LA RÉPARATION**

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 12 septembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### **Étaient présents**

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Jérôme Allaire, Isabelle Fougeray, Nadège Davoust, Gwénaél Poisson (jusqu'à 19 h 11), Christine Dubois (à partir de 17 h 22), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel, Céline Loiseau, Christian Lefort, François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard, Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin et Julien Brocail (à partir de 17 h 26), membres du bureau.

#### **Était absent ou excusé**

Antoine Caplan, membre du bureau.

#### **Étaient représentés**

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle (à partir de 19 h 11), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 22 septembre 2023.

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2023**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LAVAL AGGLOMÉRATION ET LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT PAYS DE LA LOIRE MAYENNE POUR LE FINANCEMENT DE LA JOURNÉE DE LA RÉPARATION**

Rapporteur : Fabien Robin

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1, L5211-2 et L5211-10,

Vu la délibération n° 120/2021 du conseil communautaire du 23 novembre 2021 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire,

Vu la délibération n° 77/2023 du conseil communautaire du 22 mai portant adoption du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Considérant que la promotion du réemploi et de la réparation est l'une des actions centrales de la politique de prévention des déchets et donc de la mise en œuvre du schéma directeur de prévention et de gestion des déchets,

Que Laval Agglomération organise une journée de la réparation et du réemploi,

Que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose d'animer le réseau des répar'acteurs à cet évènement,

Qu'une convention de partenariat doit être établie à cet effet,

Après avis favorable de la commission environnement,

**DÉLIBÈRE**

**Article 1er**

Le partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) Pays de la Loire dans le cadre de la journée de la réparation et du réemploi est approuvé.  
Laval Agglomération participe financièrement à hauteur de 200 € par artisan.

**Article 2**

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

**Article 3**

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Il en sera rendu compte en séance au bureau communautaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200083392-20230918-S07-BC-170-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2023

Mise en ligne le : 27/09/2023